



HAL
open science

Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vignerons languedociens en 1907

Stéphane Le Bras

► **To cite this version:**

Stéphane Le Bras. Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vignerons languedociens en 1907. Ph. Bourdin et S. Le Bras. Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français, PUBP, p. 121-p.142, 2018. halshs-01956734

HAL Id: halshs-01956734

<https://shs.hal.science/halshs-01956734>

Submitted on 16 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

Ceci est une version intermédiaire du texte final. Elle contient probablement des coquilles

Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907. La fabrication d'un mythe

Stéphane Le Bras
Université Clermont-Auvergne, CHEC

En 1976, le Languedoc viticole est secoué par un nouveau mouvement de mécontentement. Ses leaders expliquent et justifient leur démarche, entamant leur argumentaire par une référence aux événements de 1907 :

La révolte de 1907 a profondément marqué, et continue de marquer tout le Midi viticole. [...] Il faut comprendre que ce sont les leçons tirées de 1907 qui ont guidé toute la politique viticole des organisations professionnelles, et que les événements eux-mêmes restent dans les mémoires. À chaque grande manifestation, on évoque à nouveau 1907, des gens viennent avec des drapeaux de l'époque ou des pancartes, les maries en ont pieusement conservé les souvenirs. [...] 1907, c'est donc notre histoire à nous, notre mémoire collective, un morceau de la carte d'identité de chaque viticulteur¹.

Dans ces quelques lignes révélatrices, la révolte de 1907 s'apparente à un épisode génésiaque de la contestation viticole méridionale, à la fois point de départ et modèle, mais également socle identitaire de la communauté viticole languedocienne contemporaine. Transmis de génération en génération, son souvenir est toujours vivace lorsqu'il est réactivé au moment des périodes de contestations, des années 1920 à l'orée du *xxi*^e siècle, ou plus récemment au moment de la célébration du centenaire des « Événements du Midi » comme on les dénomme alors.

Ceux-ci se décomposent en deux phases. De mars à juin 1907, le mouvement enfle et consiste en des rassemblements de plus en plus nombreux au fil des semaines, pour devenir en mai et juin « La révolution des dimanches », regroupant des dizaines puis des centaines de milliers de personnes dans les grands centres viticoles de l'époque (Béziers, Narbonne, Carcassonne, Perpignan) pour culminer à Montpellier le 9 juin (600 à 800 000 manifestants selon les estimations)². Il s'agit alors de faire pression sur la commission d'étude parlementaire qui effectue un tour de France. Instituée en janvier et avec à sa tête le Girondin Georges Cazeaux-Cazalet, elle cherche à évaluer la teneur et à comprendre les mécanismes de la crise de mévente qui frappe durement les régions viticoles en général, le Midi en

¹ Michel LE BRIS (dir.), *La révolte du Midi*, Paris, Les Presses d'aujourd'hui, 1976, p. 26-27.

² L'ensemble des informations factuelles sont essentiellement tirées de Georges FERRÉ, *1907, la guerre du vin. Chronique d'une désobéissance civique dans le Midi*, Portet-sur-Garonne, Loubatières, 1997 et Félix NAPO, *1907, la révolte des vigneron*, Bez-et-Esparon, Études et communications, 2007.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

particulier. En effet, à la suite de l'épisode phylloxérique qui a ravagé la viticulture nationale³, le marché est devenu des plus saccadés⁴ ; depuis 1900, il est régulièrement frappé par des crises de mévente qui entraînent un effondrement des cours. En 1907, cet affaissement des prix dure depuis 1904, soit trois longues années de dépression commerciale, frappant la filière et l'économie régionale dans son ensemble.

Très vite, les leaders du mouvement de contestation, regroupés dans un comité (le « Comité d'Argeliers », du nom de la petite commune de l'Aude où il fut fondé par son initiateur, Marcelin Albert, vigneron et cafetier du village), en appellent à l'aide de l'État pour résorber la crise. Pour faire pression sur le gouvernement Clemenceau (nommé en octobre 1906), un ultimatum est lancé pour le 10 juin : après cette date, les municipalités du Midi rendront leur démission et une grève de l'impôt sera entamée.

Bien que la machine législative fût lancée et alors que le Parlement s'était abondamment penché sur la question⁵, le mouvement se radicalise une fois la date de l'ultimatum dépassée. Tandis que les municipalités démissionnent par centaines (jusqu'à près de 600), le gouvernement masse des troupes dans le Midi et fait arrêter les principaux leaders du mouvement – hormis Marcelin Albert, introuvable. Les émeutes, plutôt contenues jusque-là, s'intensifient : à Narbonne des barricades sont dressées et les 19-20 juin, la troupe ouvre le feu sur la foule, faisant cinq morts. Au même moment, le 17^e RI, originaire de la région, se mutine, et 500 hommes environ marchent sur Béziers, tandis que la voie ferrée vers la ville est coupée⁶. Pour de nombreux journaux, le Midi est au bord de la révolution.

Nombre d'écrits individuels ou collectifs, nombre de témoignages, nombre d'émissions télévisuelles ou radiophoniques ont traité de ces événements – pacifiques dans un premier temps, dramatiques par la suite – qui embrasent le Midi. Notre propos n'est pas ici de revenir sur ceux-ci, ni de les interpréter, mais plutôt d'offrir une relecture de cet épisode par le biais de la question de la diffusion des informations, de leur déformation, voire de leur manipulation.

Dans une époque – et une société urbaine comme rurale – où les bruits et les rumeurs jouent un rôle prépondérant⁷, et en nous appuyant sur une masse d'archives considérables et variées, il s'agira de comprendre comment la diffusion de nouvelles faussées (dans le sens de volontairement déformées) construit le déroulé d'un événement fondamental pour l'histoire et la mémoire du Languedoc à l'époque contemporaine.

1. La fraude aux poudres. Crise de mévente et portée de l'informel

1.1. La fraude, voilà l'ennemi !

Lorsqu'émerge le mouvement en mars, puis quand il se densifie au cours du printemps, la fraude est tenue pour principale responsable de la crise de mévente, de sa récurrence, de

³ Sur le sujet, voir Gilbert GARRIER, *Le Phylloxéra : une guerre de trente ans, 1870-1900*, Paris, Albin Michel, 1989.

⁴ Pour une approche globale, voir Rémy PECH, *Entreprise viticole et capitalisme en Languedoc Roussillon du phylloxéra aux crises de mévente*, Toulouse, Presses du Mirail, 1975.

⁵ Voir Vivienne MIGUET et Jean SAGNES, *Députés et sénateurs face à la crise du Midi en 1907*, Montpellier, Arch. dép. de l'Hérault, 2007.

⁶ Sur le sujet, voir Rémy PECH et Jules MAURIN, *Les mutins de la République. La révolte du Midi viticole*, Toulouse, Privat, 2007.

⁷ François PLOUX, *De bouche à oreille. Naissance et propagation des rumeurs dans la France du XIX^e siècle*, Paris, Aubier, 2003

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

sa persistance et de son intensité. Tant les discours et les témoignages de l'époque, que l'iconographie⁸, en attestent.

Ce n'est pas là un argumentaire nouveau. Avec la crise phylloxérique dans les années 1870, la production s'est effondrée, entraînant la fabrication de vins dits « artificiels » ou « factices » afin de continuer à répondre à une demande constante (vins de raisins secs, vins de sucre, vins mouillés). L'État légifère alors afin de réguler le marché, avec plus ou de moins de réussite, en partie car il souffre d'un manque de moyens pour faire appliquer les premières réglementations⁹.

Quoi qu'il en soit, la fraude est toujours et majoritairement le facteur pointé du doigt, comme en témoigne l'enquête menée en 1902 dans les départements viticoles¹⁰. Au questionnaire envoyé par la Chambre des députés, la réponse – des particuliers, des mairies ou des organisations professionnelles – à la question « À quelle cause attribuez-vous la crise actuelle dans votre département ? » est régulièrement « la fraude ». *Idem* lorsque se multiplient en 1905 les réunions dans le Midi pour trouver un remède à la crise : c'est presque toujours la même cause qui est pointée du doigt, constat conforté par l'État qui légifère en ce sens en août 1905 avec une première grande loi sur la fraude.

C'est ce même discours qui est réactivé début 1907 quand Emmanuel Brousse prend la parole lors d'une intervention le 18 janvier. Au détour d'une discussion sur un haut fonctionnaire du ministère de la Justice, le député des Pyrénées-Orientales évoque le cas d'un marchand en gros gracié par ce magistrat. Négociant en vins à Beaucaire, Dayon est en effet accusé d'avoir entrepris « en grand et dans des proportions jusqu'alors inconnues, le commerce des vins artificiels¹¹ » puis d'avoir bénéficié du laxisme et de la mansuétude de la justice. Condamné à plusieurs reprises à de très faibles amendes, Dayon poursuit son entreprise, multipliant les petites succursales de fraude, ce qui lui vaut d'être finalement inquiété par les services des contributions indirectes qui, en 1904, dressent contre lui quarante-huit procès-verbaux. Les expertises évaluent alors une fraude hors-normes : 26 000 hl pour un chiffre d'affaires de 2 M de F. Devant les charges qui s'accumulent et la mise en route d'une procédure judiciaire de grande ampleur, Dayon cède son activité (à sa belle-mère semble-t-il, pratique courante¹²) en mai 1905. Condamné à de la prison ferme, il fuit en Espagne en 1906, en attendant que son recours en grâce – motivé par la loi d'amnistie de juillet 1906 qui absout les infractions antérieures à la loi d'août 1905 – soit examiné et signé, ce qui sera finalement le cas.

Exceptionnel tant par son ampleur que par ses ramifications, le cas Dayon n'est en rien unique. D'ailleurs, Brousse, puis Jules-Armand Razimbaud, député de l'Hérault qui lui succède à la tribune, multiplient les exemples de cas de fraude, qui apparaît alors massive, tant au niveau régional que national¹³. Ces cas concrets sont nombreux, détaillés et éloquents : tel professeur d'agriculture dans les Vosges explique comment faire un vin artificiel ; un exploitant du Maine-et-Loire reçoit 36 000 kg de sucre, déclarés comme « engrais » ; ce

⁸ Voir Monique PECH, Rémy PECH et J. SAGNES, *1907 en Languedoc et en Roussillon*, Montpellier, Espace sud, 1997.

⁹ Alessandro STANZIANI, « La falsification du vin en France, 1880-1905 : un cas de fraude agro-alimentaire », *Revue d'histoire contemporaine*, n° 52, 2003, p. 154-186.

¹⁰ Archives nationales [AN désormais], C//5655-5656, Chambre des députés, Enquête sur la crise viticole, 1902.

¹¹ *Débats parlementaires, Chambre des députés [DPCP désormais]*, 18 janvier 1907, p. 84.

¹² Stéphane LE BRAS, « Faire face à l'échec : stratégies d'évitement, adaptabilité et modernisation dans le commerce des vins languedociens (1900-1950) », in Natacha COQUERY et Mathieu DE OLIVEIRA (dir.), *L'échec a-t-il des vertus économiques ?*, Paris, IGPDE, 2015, p. 275-289.

¹³ *DPCP*, 25 janvier et 22 février 1907.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

négociant biterrois qui « oublie » de fermer des robinets dont l'eau se déverse dans ses cuves. Les inspections des succursales de la Banque de France confirment ces propos. En 1902, l'inspecteur de la succursale de Béziers indique ainsi que « la fraude [...] se pratique dans tout le Midi sur une vaste échelle¹⁴ », tandis que les journaux, nationaux ou régionaux, se font régulièrement l'écho des cas de fraudes les plus spectaculaires sur l'ensemble du territoire métropolitain¹⁵.

1.2. Un marché des vins sensible et impressionnable

La fraude est-elle pour autant responsable de la crise de mévente ? Loin de nous la prétention de vouloir trancher une question qui a suscité de nombreux et vastes débats historiographiques¹⁶, relayant ceux – déjà – de l'époque entre fraude et surproduction. Ce qui est certain, c'est que la dénonciation de la fraude participe à la montée en puissance du mécontentement et que son rôle, réel ou supposé, joue une fonction fondamentale dans la crise de mévente, puis dans le mouvement lui-même.

À ce stade, il faut revenir sur la question du marché des vins. Celui-ci, dans la littérature de l'époque, est régulièrement décrit comme instable et altérable, soumis à des pics positifs comme négatifs, synonymes de périodes – plus ou moins passagères – de prospérité ou de crise. De fait, en 1907, les cours sont depuis une dizaine d'années particulièrement fluctuants (tab. 1).

1888	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
22 F	23 F	23 F	20 F	19 F	12 F	16 F	21 F	20 F	19 F
1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
20 F	19 F	11 F	8 F	16 F	24 F	7 F	6 F	7 F	11 F

Tab. 1 : Prix de vente de l'hectolitre dans le Midi

(source R. Pech)

Filière spéculative, dans laquelle les négociants en vins jouent un rôle fondamental entre production et consommation, le marché des vins est tout particulièrement soumis aux informations et aux rumeurs qui façonnent les relations commerciales entre partenaires. Ainsi, la correspondance commerciale est remplie de renseignements, plus ou moins avérés, qui visent à convaincre son interlocuteur de sa bonne foi, de sa stature ou de la pertinence du prix proposé¹⁷. Sur les marchés aux vins qui se tiennent une fois par semaine, dans tous les grands centres d'expédition languedociens (le lundi à Nîmes, le mardi à Montpellier, le mercredi à Sète, le jeudi à Narbonne, le vendredi à Béziers), les informations conditionnent l'atmosphère commerciale et en impriment les tendances. C'est ce qu'expliquent en substance Léopold Vivarès puis Pierre Bergé lorsqu'ils décrivent les marchés aux vins du Midi dans le premier quart du xx^e siècle : on y découvre une « tumultueuse assemblée », à l'ambiance souvent trompeuse, où « l'optimisme le plus exagéré cède brusquement le pas à un pessimisme que rien ne justifie¹⁸ ». Et si un important négociant ou un de ses représentants

¹⁴ Archives de la Banque de France [ABDF désormais], Béziers, 1902.

¹⁵ *Le Progrès vinicole*, 5 avril 1900 ou *Le Matin*, 3 octobre 1904.

¹⁶ Geneviève GAVIGNAUD-FONTAINE, « 1907, la Confédération générale des vigneron : une réponse à la crise », in Sylvie CAUCANAS (dir.), *L'Aude et la vigne : cent ans de passion*, Carcassonne, Arch. dép. Aude, 2008, p. 195.

¹⁷ Voir par exemple la correspondance de Lucien Rassiguier, négociant à Olonzac, à cette époque : Arch. dép. Hérault, 3U4/980-988, Faillite Rassiguier, Correspondance, 1903-1906.

¹⁸ Pierre BERGÉ, *Les marchés des vins du Midi*, Paris, PUF, 1927, p. 26-27.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

est en visite, alors la rumeur gonfle et, « dans une fièvre qui s'empare de toute cette foule [...], les caves de 5, 10, 15, 20 000 hectos passent de main en main comme des noix de muscades¹⁹ ». La dimension psychologique, classique sur ce type de marché où les relations interpersonnelles sont primordiales²⁰, joue alors à plein.

Dans ce contexte, le contrôle de l'informel et la diffusion de l'information sont des enjeux vitaux, comme en témoigne la passe d'armes en février 1907 entre *Le Petit Méridional* et la *Revue vinicole*. Cette dernière est accusée par le quotidien de Montpellier de faire circuler de fausses informations sur les cours (fléchissement très net des cours et vente de « petits vins », à 8 - 8°5) et donc de participer à la dépréciation de ces derniers²¹. En ce sens, *Le Petit Méridional* se fait le défenseur d'une viticulture régionale alors aux abois et qui s'organise pour faire face aux dérives frauduleuses. Ainsi, en février est instituée une Union départementale de défense viticole qui regroupe propriétaires et négociants afin de lutter contre la fraude et de faire « renaître [la] prospérité » par le renchérissement des cours²².

1.3. L'impact dépréciatif de la fraude – et de son idée – sur le marché des vins

Toutefois, évaluer l'impact réel de la fraude sur les cours est délicat. Déjà, il faut indiquer que rien ne permet de réellement quantifier cette fraude dont, par essence, les contours sont difficilement cernables. Ce qui est certain, c'est qu'elle est diverse et pratiquée partout en France : mouillage par adjonction d'eau, sucrage par ajout de sucre et falsification fiscale²³ sont les plus courants, souvent associés, tant chez les producteurs que les négociants ou les débiteurs.

Jusqu'en 1906, le ministère des Finances publiait une statistique des « vins falsifiés et des piquettes » dont le maximum pour le xx^e siècle, en 1903, s'élève à 5,3 M hl. On observe alors une certaine corrélation logique avec le déficit productif : en période de mauvaises récoltes, on fabrique plus de vins artificiels. Or les années de mauvaises récoltes sont également des années de renchérissement des cours et, au maximum, ces « vins falsifiés et piquettes » ne représentent que 12 % de la production totale, soit un total certes important mais peu à même d'expliquer une diminution de moitié des cours (entre 1903 et 1904 par exemple). À l'inverse, comme le soutient à juste titre le député des Pyrénées-Orientales Paul Pujade, dans les années 1880-1890, alors que la fraude battait son plein (plus de 6 M d'hl de « vins falsifiés et piquettes » dans la seconde moitié des années 1890 par exemple), les cours restent très rémunérateurs (aux alentours de 20 F)²⁴. Le lien entre fraude et dépréciation des prix est donc ailleurs.

Il se situe peut-être plus certainement au niveau des stratégies d'achat des négociants. En effet, depuis le début du siècle, le négoce languedocien connaît une rapide mutation. Le négoce forfaitaire – qui travaille avec des stocks – est de plus en plus concurrencé par une nouvelle pratique, le négoce à la commission. Dans ce cas, le négociant est le simple relais

¹⁹ Léopold VIVARÈS, « Les grands marchés vinicoles du Midi », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, Montpellier, 1918, p. 23.

²⁰ Voir à ce sujet Marie-France GARCIA, « La construction sociale d'un marché parfait : le marché au cadran de Fontaines-en-Sologne », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 65, 1986, p. 3-13 ou Neil FLIGSTEIN, « Le mythe du marché », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 139, 2001, p. 3-12.

²¹ *Le Petit Méridional*, 11 février 1907.

²² *Le Petit Méridional*, 6 février 1907.

²³ Système de l'acquit fictif qui permet de déclarer plus de marchandises entrant dans les chais qu'en réalité et donc de faciliter la fabrication artificielle de vin.

²⁴ *DPCD*, 25 février 1907, p. 465.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

d'un donneur d'ordres, son client, qui reçoit directement depuis la propriété sa marchandise. L'intermédiaire méridional ne remplit plus ce qui était sa fonction principale, la spéculation sur ses stocks, phénomène ayant tendance à faire remonter les prix. Au contraire, le négoce forfaitaire pratique de plus en plus « la vente à découvert », c'est-à-dire une vente sans disposer de la marchandise, en espérant une baisse des cours par rapport au moment où le contrat est passé (avec un prix plus élevé donc). Cette stratégie, dite « à la baisse », cherche ainsi à tirer les cours vers le bas. Or la fraude, en proposant des vins à très bas prix, avilit également les cours²⁵. La conjonction de ces phénomènes, en partie due à l'irruption et la généralisation de pratiques commerciales qui – tout en permettant de faire des bénéfices – demandent moins de moyens, explique la cristallisation du mécontentement autour de la fraude.

Elle satisfait assurément tout le monde, avec des ressorts psychologiques propres au marché et à la maîtrise de l'informel : les propriétaires qui y trouvent une cause tangible de leur malaise, tout comme les négociants qui s'appuient dessus pour faire fléchir les cours. Certes, il existe des opinions contraires, notamment celles évoquant la surproduction naturelle²⁶, mais elles sont minoritaires et c'est bel et bien la fraude – ou plutôt l'idée que l'on se fait de son impact sur le marché des vins – qui va servir de catalyseur au mouvement dont le leader, Marcelin Albert, se présente comme le défenseur inexpugnable du vin naturel²⁷.

1.4. La fraude, mais quelle fraude ?

Se pose alors et *in fine* la question de ce que l'on dénonce « fraude » lors des manifestations de 1907. On l'a vu, certaines pratiques tombent très clairement sous le coup de la loi, notamment lorsqu'elles impliquent la falsification de données fiscales afin de masquer les excédents fabriqués illégalement. Pourtant, la frontière entre pratiques licites et illicites n'est pas si évidente que cela, et, à l'aune des témoignages et des archives, la dénonciation de la fraude est enveloppée d'une certaine confusion.

En effet, comme l'indique Jean Sagnes, certains « vins artificiels, contrairement à une idée reçue, sont parfaitement légaux et nullement issus de la fraude²⁸ ». C'est en ce sens qu'Étienne Camuzet, député de la Côte-d'Or, intervient à la chambre le 25 février²⁹. Il y précise que les interventions de Brousse et Razimbaud avaient créé « un profond malentendu » car il existe pour lui « deux sortes de vins artificiels : les vins artificiels fabriqués illégalement et les vins artificiels fabriqués légalement, sous le couvert de la loi ». Camuzet fait ici référence aux vins que la loi du 28 janvier 1903 sur le régime des sucres³⁰ permet de fabriquer en toute légalité : outre le dégrèvement de la taxe sur les sucres, l'article 7 de la loi impose, à « quiconque voudra ajouter du sucre à la vendange », d'« en faire la déclaration, trois jours au moins à l'avance, à la recette buraliste », tandis que « la fabrication de vin de sucre pour sa consommation familiale » est autorisée dans la limite de 40 kg par membre de la famille et par domestique. Par ailleurs, à Paris³¹, bien que « la préparation de liquides fermentés autres que les bières et les cidres » soit interdite par loi du 18 juillet 1904, il existe une circulaire (n° 572 des Contributions indirectes) autorisant la fabrication de vins dits « de ménage »,

²⁵ DPCD, 22 février 1907, p. 439.

²⁶ ABDF, Béziers, 1907.

²⁷ C'est-à-dire « non-fraudé ».

²⁸ V. MIGUET et J. SAGNES, *Députés et sénateurs face à la crise [...]*, op. cit., p. 12.

²⁹ DPCP, 25 février 1907, p. 465-466.

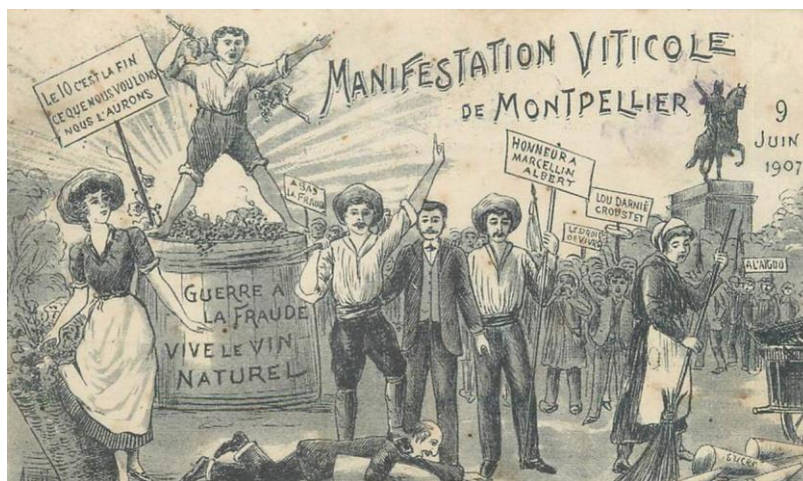
³⁰ *Journal officiel de la République française [JORF désormais]*, 29 janvier 1903, p. 525-526.

³¹ Plus grand bassin de consommation de vins ordinaires, rappelons-le, autour de 5-6 M hl par an.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

fabriqués à partir de sucre, d'eau et de fruits (souvent des raisins) secs, titrant moins de deux degrés³².

Il est indéniable que, suivant la définition imposée par la loi Griffe de 1889³³, ces vins ne sont pas « naturels », voire n'en sont pas du tout. Pour autant ils ne sont pas des vins issus de la fraude, mais bien de dispositions légales qui permettent à certaines catégories de Français de fabriquer – pour leur propre consommation familiale ou pour vendre aux classes populaires – des boissons alcoolisées de faibles qualités et titrage (« piquettes » ou « vins de deuxième cuvée », obtenu par mouillage et/ou sucrage des marcs). Dans ces conditions, il est assez difficile d'évaluer les quantités véritablement confectionnées, mais il est incontestable que ces vins – auxquels il faudrait ajouter les vins défectueux (de mauvaise qualité ou faible titrage) mis sur le marché³⁴ – viennent concurrencer les vins languedociens de consommation courante. Pour autant, il ne s'agit pas de « fraude » à proprement parler, et si le discours de 1907 autour du « vin naturel » est totalement légitime (**fig. 1**), celui sur la fraude semble moins pertinent et peut pleinement être assimilé à un processus de désinformation dont la finalité est la manipulation des foules³⁵.



Carte postale, 1907. Fonds privé.

Comment, dès lors, expliquer qu'en 1907, comme encore très loin dans la mémoire collective³⁶, c'est cette idée façonnée de « fraude » qui s'impose ? En grande partie car les cas de fraude spectaculaire, telle celle de Dayon, marquent l'imaginaire communautaire et permettent de structurer un mouvement collectif autour de la dénonciation de pratiques exceptionnelles, éthiquement condamnables. Sur le même plan moral, les vins « fabriqués » mais licites participent de cette logique de rassemblement autour d'un adversaire commercial qui nuit, injustement selon les Languedociens, aux intérêts de la région. Enfin, il ne faut pas minimiser l'impact du discours politique, simplificateur pour séduire et convaincre, qui recouvre et amalgame les deux phénomènes, brouillant les frontières entre légalité et illégalité au nom de la morale collective et des intérêts régionaux.

³² DPCP, 18 janvier 1907, p. 89.

³³ Loi du 14 août 1889 : « Nul ne pourra expédier, vendre ou mettre en vente, sous dénomination de vins un produit autre que celui de la fermentation des raisins frais » (art. 2).

³⁴ AN, BB/30/1698-16, Crise viticole, Deuxième rapport Cazeaux-Cazalet, juin 1907, p. 34.

³⁵ Fabrice d'ALMEIDA, *La manipulation*, Paris, PUF, 2017.

³⁶ Rémy CAZALS, « 1907 : trois témoignages », in S. CAUCANAS, *L'Aude et la vigne [...]*, op. cit., p. 135-141.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

C'est donc, semble-t-il, sur un malentendu sémantique et autour d'une instrumentalisation de l'information que se bâtit le mouvement sur un marché particulièrement propice aux manipulations. Celles-ci sont d'autant plus nombreuses qu'au-delà des intérêts purement commerciaux se déroule un jeu politique à plusieurs échelles.

2. Bruits et racontars : Le Midi dans l'intrication du jeu politique

2.1. Crise réelle et insinuations. Brousse et Razimbaud à l'attaque

On ne peut douter de la sincérité des interventions de Brousse et Razimbaud lors de leurs interpellations dès janvier 1907. Dès la première minute de son discours devant les députés, Emmanuel Brousse évoque les « malheureux viticulteurs, indignés, scandalisés de voir l'impunité constamment assurée à ceux qui les ruinent et qui les affament, aux gros fraudeurs de vins³⁷ ». Le ton est immédiatement donné et l'ensemble des intervenants ne s'en départiront pas : il s'agit avant tout de sauver la viticulture méridionale, engluée dans une dépression profonde, et, par extension, la viticulture nationale dont on ne cesse, au cours des débats, de souligner l'importance dans la richesse nationale.

Ce constat est d'ailleurs confirmé par les observateurs extérieurs à la région. Ainsi, depuis Narbonne, l'inspecteur de la succursale de la Banque de France dresse un tableau accablant en 1906 :

La crise actuelle atteint à la fois les négociants et les producteurs en raison de la diminution constante des affaires, de l'avilissement des prix et l'accroissement des frais d'exploitation des domaines. La situation des propriétaires est de plus en plus précaire : quelques viticulteurs se décident à arracher une partie de leurs vignes [...]³⁸.

Il précise l'année suivante que, du fait de cette situation, « le commerce local de consommation est très éprouvé par le ralentissement des affaires³⁹ », propos corroborés par les deux rapports de la Commission Cazeaux-Cazalet dans lesquels on peut lire qu'en Languedoc le marasme est généralisé, les prix du foncier s'effondrent car, dans la région, « quand le vin ne va pas, rien ne va⁴⁰ ».

Pour autant, il ne faut pas sous-estimer le jeu politique qui se déroule alors. En effet, l'objectif de Brousse et de Razimbaud est de prouver que le gouvernement n'est pas assez efficace vis-à-vis des fraudeurs, voire qu'il les protège. C'est en grande partie ce que sous-entend Brousse, c'est largement la thèse que défend ouvertement Razimbaud. Le premier rappelle, sans en dire plus, le « cynisme des protecteurs de Dayon » le 18 janvier, avant de faire allusion, à plusieurs reprises le 25, aux « puissantes complicités » qui « protègent » la fraude⁴¹. L'argumentaire de Razimbaud est lui, exclusivement ou presque, construit autour de cette idée quand il prend la parole le 22 février. S'il se désole de « la misère dans laquelle se débat la viticulture », il embraye immédiatement sur ce qui va être le cœur de son propos : « l'impunité dont jouissent certains professionnels de la fraude qui, non seulement vivent de

³⁷ DPCP, 18 janvier 1907, p. 83.

³⁸ ABDF, Narbonne, 1906.

³⁹ *Ibid.*, 1907.

⁴⁰ AN, BB/30/1698-16, Crise viticole, Deuxième rapport Cazeaux-Cazalet, juin 1907, p. 17.

⁴¹ DPCP, 25 janvier 1907, p. 171-172.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

la fraude, mais édifiant par la fraude de scandaleuses fortunes au détriment la santé publique et de la prospérité nationale⁴². »

Le propos se veut offensif et engagé, articulé autour d'exemples précis et de chiffres détaillés. Le député héraultais développe alors un argumentaire mettant en lumière l'impéritie de la justice en Languedoc. Il mentionne ainsi un contrebandier biterrois, pris dans diverses affaires, mais qui en réchappe grâce à ses « protecteurs » : il échappe pendant longtemps aux poursuites voire, quand il est poursuivi devant un tribunal, il bénéficie « des deux meilleurs avocats de Montpellier⁴³ ». Retraçant une fraude à grande échelle qui fait grand bruit dans le Midi depuis 1904, l'affaire Teissier, Razimbaud donne là aussi moult détails, tout en dénonçant, encore une fois, de mystérieux « protecteurs » dans les milieux politiques et judiciaires. En effet, alors qu'à de multiples reprises la culpabilité du fraudeur Teissier ne semble faire aucun doute, aucune poursuite n'est engagée contre lui.

On le voit, le processus dans lequel s'engagent Brousse et Razimbaud est assez subtil et bien orchestré. En s'appuyant sur des exemples précis et retentissants, ils présentent un marché des vins à la merci des fraudeurs, qui semblent y agir en toute impunité. C'est là que s'enclenche la seconde étape du processus : en mettant à profit la rumeur, les sous-entendus et les fantasmes populaires, ils propagent des informations déformées sur des faits réels. Brousse fait ainsi le lien entre deux affaires de fraude pourtant très distinctes : celle de Dayon et d'un négociant carcassonnais, tous deux en fuite en Espagne. Cette double fuite est l'occasion pour Brousse de laisser penser qu'il existerait une organisation criminelle et frauduleuse à grande échelle quand il évoque une potentielle rencontre dans « l'hospitalière Espagne » entre les deux fraudeurs⁴⁴. Il ancre ainsi le réel dans un imaginaire populaire (les contrebandiers en toute impunité dans le pays de la contrebande, l'Espagne) qui participe à plein à la constitution du mécontentement en Languedoc, notamment grâce à la presse qui retranscrit ces discours. D'ailleurs, Razimbaud n'hésite pas à exploiter cette presse, même si les informations semblent peu étayées : sur une affaire, il relaie par exemple « les bruits chuchotés [...] parvenus aux oreilles du distingué correspondant de *La Dépêche* à Béziers⁴⁵ ».

Le flou qu'ils entretiennent autour de cette menace intangible et de ces mystérieux « protecteurs de la fraude » est toutefois parfois rompu lorsqu'ils y sont forcés. Ainsi, Razimbaud cite une lettre de dénonciation sans vouloir donner le nom de son auteur, avant d'y être forcé par la Chambre.

Au total, la méthode de Brousse et Razimbaud est assez claire : en instrumentalisant la rumeur, ils laissent planer le doute sur les potentielles complicités dans les affaires de fraude, ce qui vaut d'ailleurs régulièrement à Razimbaud la critique de faire des « insinuations⁴⁶ ».

2.2. Les Radicaux de gouvernement en ligne de mire

Politiquement, l'objectif de Brousse et de Razimbaud est double. Bien que siégeant avec le groupe de la Gauche démocratique, radicale et radicale-socialiste, c'est-à-dire les Radicaux de gouvernement, ils s'en démarquent par moments, notamment lorsqu'ils considèrent que les intérêts viticoles ne sont pas suffisamment défendus par l'État. Radicaux

⁴² *DPCP*, 22 février 1907, p. 440.

⁴³ *Ibid.*, p. 443.

⁴⁴ *DPCP*, 25 janvier 1907, p. 174.

⁴⁵ *DPCP*, 22 février 1907, p. 445.

⁴⁶ *DPCP*, 22 février 1907, p. 447 par exemple.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

plutôt indépendants⁴⁷, ils cherchent ici à déstabiliser le gouvernement Clemenceau dont ils estiment l'intervention en faveur des viticulteurs insuffisante. Par la provocation et l'incrimination, ils souhaitent imposer au gouvernement une modification de son agenda et de son action politique. Il s'agit désormais de ne plus attendre et de mettre en œuvre tous les outils nécessaires pour mettre un terme à la crise. On est là d'ailleurs dans l'une des contradictions du mouvement de mécontentement – et de ses relais au parlement : alors que l'on décrie l'incompétence et l'incapacité du gouvernement, voire son implication dans la fraude, on en appelle à son intervention pour sauver la viticulture méridionale.

L'intervention de Brousse s'avère alors décisive : dans la foulée, la Chambre décide d'instaurer la Commission Cazeaux-Cazalet et donc d'engager un processus d'enquête qui devrait mener à l'intervention législative. Cela n'empêche pas la persistance des attaques, parfois directes, contre le gouvernement, que l'on soupçonne d'être responsable de la crise. Si les critiques de Brousse sont voilées (« Il n'est pas permis de voir, de tolérer sous un gouvernement républicain, sans les réprimer aussitôt sévèrement, de pareils scandales⁴⁸ »), celles de Razimbaud le sont moins. On l'accuse alors de « nuire au gouvernement de la République en le représentant comme l'ami, le protecteur et le complice des fraudeurs⁴⁹ ». Paul Pujade, autre député languedocien de la majorité, abonde dans ce sens, invoquant une « fraude [...] tacitement encouragée par la mentalité fiscale du ministre des Finances ». Il explique alors comment la fabrication et l'expédition de centaines de milliers d'hectolitres de vins fraudés permettent à l'État de tout de même percevoir des droits de circulation, plusieurs dizaines de millions de F depuis le début de la crise selon lui⁵⁰. Le soupçon est partout, instillé par les deux camps, dans une Chambre qui, avec la multiplication des scandales sous la III^e République⁵¹, voit régulièrement utilisés ce genre de procédés.

Mais Brousse et surtout Razimbaud opèrent également avec à l'esprit des enjeux locaux. En effet, s'ils refusent la discipline de parti, c'est essentiellement pour pouvoir attaquer celui qui fait figure de cible dans leurs discours : le député radical de Béziers Louis Lafferre. Grand rival de Razimbaud, ils se vouent une haine mutuelle tenace qui explique la férocité des débats dès janvier 1907. C'est pourquoi Razimbaud attaque nommément Lafferre. Tout d'abord par le biais de la lettre de dénonciation évoquée plus haut : on lui décrit l'attitude de Lafferre, qui ferait pression sur l'administration des contributions indirectes et se livrerait à de multiples « intrigues ». Razimbaud va plus loin en évoquant un parent de Lafferre (le cousin de son épouse), négociant en vins de Saint-Ouen, qui pratique « journallement la fraude » et contre qui « plusieurs procès-verbaux » ont été dressés « sans résultat⁵² », prouvant ainsi ses protections. L'objectif de Razimbaud est ici très net : décrédibiliser son rival politique local en s'appuyant sur des informations dont il dit disposer. Il utilise ainsi la manipulation de l'information dans un seul et unique but, celui de présenter Lafferre à la tête

⁴⁷ Ce que Fabien Nicolas appelle le radicalisme viticole, qui s'oppose au radicalisme de gouvernement. Voir Fabien NICOLAS, « Les embarras des radicaux-socialistes en 1907. Les distorsions multiscalaires d'un parti de gouvernement face à la crise du Midi », in J. SAGNES (dir.), *La révolte du Midi viticole cent ans après (1907-2007)*, Perpignan, PUP, 2008, p. 60.

⁴⁸ *DPCP*, 18 janvier 1907, p. 86.

⁴⁹ *DPCP*, 25 février 1907, p. 463.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 465.

⁵¹ Pour un rappel et une mise en perspective, voir Jean GARRIGUES, *Les Scandales de la République : de Panama à l'affaire Elf*, Paris, Robert Laffont, 2004.

⁵² *DPCP*, 22 février 1907, p. 448-449.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

d'une vaste machination visant à protéger la fraude aux niveaux local et national, grâce à un puissant réseau qui n'est jamais nommé mais dont l'ombre plane sans cesse au détour d'expressions sibyllines (les fameux « protecteurs ») : la franc-maçonnerie. En effet, Lafferre est un franc-maçon de premier plan, ancien président du Conseil de l'ordre du Grand Orient de France entre 1903 et 1905. Or Brousse et Razimbaud justifient leur indépendance vis-à-vis du parti radical par l'influence profonde – qu'ils honnissent – de la maçonnerie dans le parti.

La réaction de Lafferre et des ministres est assez simple : démontrer l'inanité des arguments et la forte subjectivité des interprétations de Brousse et Razimbaud. Sans revenir sur les très nombreux échanges à ce sujet, notons l'intervention de Joseph Caillaux qui, systématiquement, indique comment Razimbaud (voire Brousse à un degré moindre) a tronqué et déformé des faits pour les faire s'emboîter dans son argumentation. Il montre par exemple que les attaques contre le cousin de la femme de Lafferre sont insignifiantes, relevant tout au plus de quelques contraventions (dont la plus importante s'élève à un envoi de 6 hl sans acquit⁵³, situation tout à fait normale dans un commerce brassant des dizaines de milliers d'hectolitres). Il met également en lumière l'utilisation par Razimbaud de documents étant des faux avérés, fabriqués pour attaquer une maison de négoce parisienne⁵⁴. Le signataire de la lettre anonyme, enfin, est un fonctionnaire en poste à Saint-Étienne, qui n'a jamais été rattaché à Béziers⁵⁵.

Il ne faut ici négliger le souci de Caillaux de défendre à la fois son administration et son collègue Lafferre, qu'il dédouane tout au long de son intervention. Néanmoins, tant la dénonciation argumentée des « racontars » par le ministre des Finances, que les dossiers d'enquêtes menées par le ministère de Justice pour corroborer ou non les propos tenus à la Chambre⁵⁶ mettent en lumière au mieux l'erreur d'interprétation, au pire la manipulation à laquelle se livrent Brousse et Razimbaud par le biais de faits déformés et d'informations faussées.

À cet égard, les débats politiques s'avèrent de puissants moteurs de la structuration du mouvement de mécontentement, avec la cristallisation sur des faits qui, bien que réels, sont largement déformés, manipulés et exploités à des fins politiques.

C'est sensiblement dans la même optique que la colère des Languedociens va être instrumentalisée.

2.3. Le spectre de la sécession du Midi

Lorsque Marcelin Albert prend la tête du mouvement en mars 1907, il insiste sur la dimension interclassiste et apolitique de ce dernier. Il l'explique *a posteriori* dans les entretiens qu'il donne à *L'Éveil démocratique* de Marc Sangnier à l'automne 1907⁵⁷, mais c'est également très explicite dans *Le Tocsin*, l'organe officiel du Comité d'Argeliers. Dans son premier numéro⁵⁸, on peut y lire un appel au rassemblement de tous, « vigneron, ouvriers, commerçants », en faisant « trêve aux passions politiques » afin de ne former « qu'un seul bloc ». Si cet apolitisme est indubitablement une manœuvre politique, dans le sens où il a pour objectif de rassembler au maximum et de faire pression sur tous les élus, quelle que soit leur

⁵³ DPCP, 25 février 1907, p. 461.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 462.

⁵⁵ *Id.*

⁵⁶ AN, BB/18/6027, Fraudes viticoles, Crise viticole de 1907, Dossiers de fraudes.

⁵⁷ « Il faut unir toutes les classes, tous les partis, toutes les bonnes volontés », *L'Éveil démocratique*, 1^{er} septembre 1907.

⁵⁸ *Le Tocsin*, 21 avril 1907.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

coloration politique, il n'est toutefois pas feint ni artificiel, du moins du côté de Marcelin Albert⁵⁹.

Pour autant, le mouvement ne va cesser d'être instrumentalisé à des fins politiques, la presse se faisant le propagateur de bruits, de rumeurs et de fausses interprétations des événements. La droite, avec des nuances et des modalités bien connues⁶⁰, y voit l'occasion de critiquer et fragiliser un gouvernement responsable de la loi de 1905 et d'une politique anticléricale offensive. *La Gazette de France*, organe royaliste, décèle ainsi dans les manifestations les preuves d'une déliquescence du gouvernement. *La Croix*, dans son édition du 20 juin et alors que la tournure des événements devient dramatique, lie Caillaux, par son beau-frère propriétaire, à la fraude⁶¹. À l'extrême droite, le ton se veut encore plus vif envers « La Gueuse » et les ennemis de l'intérieur qui la minent : dans une comparaison complotiste, Édouard Drumont associe juif, franc-maçon et fraudes « qui ne font qu'un⁶² ». À gauche, à l'inverse, on assimile le mouvement à un complot des royalistes, une manœuvre ourdie par la Réaction pour faire tomber le gouvernement puis la République. Le 10 juin, au lendemain de la manifestation de Montpellier dont les chiffres donnés paraissent alors extraordinaires⁶³, *L'Aurore*, le journal de Clemenceau, titre sur « la dernière sommation des viticulteurs ». Dans une ambiance locale où l'enthousiasme se mêle à la menace, on évoque même « la lutte à outrance⁶⁴ ». La crainte de la sécession, agitée tant à droite qu'à gauche, ne semble plus infondée dans des journaux qui extrapolent dans un sens ou dans un autre, mais toujours au détriment de la réelle ambition du mouvement.

Il faut dire que, depuis mars, plusieurs ambiguïtés ont émergé. La figure quasi christique de Marcelin Albert, surnommé le « rédempteur » ou l'« apôtre », encourage les interprétations d'un mouvement réactionnaire, dans lequel l'Église jouerait un rôle prépondérant. La presse de gauche use abondamment de ce ressort-là, exploitant et diffusant rumeurs et fausses informations qui caricaturent le leader du mouvement ; « roi des gueux », il est régulièrement dépeint comme « simple » et « naïf⁶⁵ », c'est-à-dire facilement manipulable par les ennemis de la République. À l'inverse, dans un des premiers articles à son sujet, *Le Matin* le présente comme un jusqu'au-boutiste, un « homme tenace » sous « un masque de cultivateur hâlé par le soleil, où des yeux étranges brillent comme des diamants avec des reflets divers », prêt à appeler au refus de l'impôt et à la démission des municipalités⁶⁶. Les interprétations diverses et divergentes concernant son attitude sont alimentées par Albert lui-même : dans *L'Écho de Paris*, en mai, il tient des propos pour le moins maladroits, apparaissant comme une menace à l'unité territoriale et nationale⁶⁷. Il y parle des

⁵⁹ Alors que du côté d'Ernest Ferroul, le maire socialiste de Narbonne et autre leader du mouvement à partir de mai, l'ambition est plus ambiguë. Cf. J. SAGNES « Marcelin Albert, l'homme et le mythe » et Rémy PECH, « Ferroul et la révolte de 1907 », in S. CAUCANAS, *L'Aude et la vigne [...]*, op. cit., p. 87-104 et p. 105-116.

⁶⁰ Voir Philippe SECONDY « Les droites et 1907 : lecture nationale et stratégies locales » et Louis SECONDY, « L'Église catholique avec ses fidèles. La crise de 1907 vue par la presse catholique », in J. SAGNES, *La révolte du Midi [...]*, op. cit., p. 19-35 et p. 37-53.

⁶¹ *La Croix*, 20 juin 1907.

⁶² *La Libre Parole*, 23 juin 1907.

⁶³ C'est dans la presse gouvernementale que l'on retrouve les estimations les plus importantes (800 000 manifestants), afin de bien souligner le poids – et la menace – de la mobilisation.

⁶⁴ *L'Aurore*, 10 juin 1907.

⁶⁵ J. SAGNES « Marcelin Albert, [...] », art. cit.

⁶⁶ *Le Matin*, 11 mai 1907.

⁶⁷ *L'Écho de Paris*, 22 juin 1907.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

« traîtres » à la cause, de « peine de mort », de « moyens terribles de coercition », de « révolution », des élus bien trop stipendiés alors que le Midi se meurt, et des germes d'un « petit État [le Languedoc] dans le grand État de France » ; ces propos rappellent la radicalité et l'antiparlementarisme du général Boulanger⁶⁸ et, donc, émeuvent. À droite, l'inquiétude est également de mise quand les socialistes, avec Ferroul, investissent le mouvement. La presse réactionnaire y voit alors la volonté de mener les foules à l'insurrection générale et, là aussi, à la révolution, sociale cette fois-ci⁶⁹.

Cette peur est fort logiquement renforcée quand la révolte des vigneron, jusque-là pacifique, donne lieu à des émeutes, à Perpignan, Montpellier, Béziers ou Narbonne. Là encore, rumeurs et bruits jouent un rôle fondamental. C'est le cas dans le déroulement et les justifications des émeutes elles-mêmes⁷⁰, mais aussi dans le compte rendu qui en est fait. Clemenceau tente par exemple de décrédibiliser le mouvement en évoquant la présence de repris de justice et de meneurs antirépublicains parmi les émeutiers de Béziers et Montpellier⁷¹, tandis que la presse annonce une répression terrible et un bilan dramatique pour condamner le gouvernement (*L'Autorité*, journal bonapartiste, avance « dix, vingt cadavres qui jonchent le sol » à Narbonne⁷² ; quatre en réalité). La mutinerie du 17^e RI donne, elle aussi, lieu à son lot d'informations erronées et de rumeurs, sources de nombreux fantasmes. En témoigne la chanson de Montéhus – *Gloire au 17^e* – dont une phrase indique que les soldats s'étaient révoltés pour « ne pas tuer ses père et mère », ce qui n'a jamais été un de leurs mots d'ordre.

Ainsi, si au sein du mouvement, aucune sécession ne fut envisagée, l'interprétation qui en a été faite, de manière orientée par le biais d'informations faussées ou exagérées, a régulièrement surinvesti cette dimension, afin de donner à la révolte plus d'ampleur ou de susciter plus de crainte.

Conclusion

Au terme de cette étude, il est incontestable que les bruits, les rumeurs ou les nouvelles faussées ont joué un rôle fondamental dans l'émergence du mouvement, dans sa cristallisation et son affermissement. À cet égard, la fraude et le fraudeur, mythifiés par une acception moralisatrice, permettent de rassembler autour d'un mot d'ordre simpliste, partagé par tous et qui arrange tout le monde viticole languedocien. Sans vouloir jauger de sa réalité, il est indéniable que c'est une conception pour le moins controuvée de la fraude (principalement les vins artificiels, autorisés par la loi) qui assure une union discursive et idéologique contre un ennemi commun.

La crise permet également aux élus de chercher à rebattre les cartes, afin de rejouer sur le terrain les luttes politiques, électorales et parlementaires précédentes. L'affaire Dreyfus, la séparation, les récentes élections de 1906 sont alors réinvesties dans un emboîtement d'échelles politiques dont la misère de la population viticole méridionale n'est plus qu'une excuse. Là encore, on use et abuse d'artifices argumentaires, souvent bâtis sur des informations détournées ou forgées afin de déstabiliser son adversaire, qu'il s'agisse d'un député ou de la République elle-même.

⁶⁸ Fabien NICOLAS, « Le "Boulangisme viticole" de 1907. Un unanimité de crise ? Une arme au service des ennemis de la République », in S. CAUCANAS, *L'Aude et la vigne [...]*, op. cit., p. 171-185.

⁶⁹ Ph. SECONDY « Les droites et 1907... » et L. SECONDY, « L'Église catholique avec ses fidèles... », art. cit.

⁷⁰ F. NAPO, *1907, la révolte [...]*, op. cit., p. 107-121 sur les événements à Narbonne.

⁷¹ *DPCP*, 20 juin 1907, p. 1451.

⁷² *L'Autorité*, 21 juin 1907.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneron languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

Dans tous les cas, l'importance cruciale de l'informel durant cette crise va jouer sur les mémoires collectives. Elle s'inscrit foncièrement dans la lutte d'influence entre les élus du Nord et du Midi de la III^e République, ces derniers étant souvent décriés pour les positions qu'ils occupent dans les cabinets ministériels et les administrations⁷³. Jean-Yves Le Naour a également montré comment il s'agissait d'un épisode pivot dans une armée française où les critiques vis-à-vis de soldats méridionaux peu concernés en 1870 sont réactivés en 1914, en partie en s'appuyant sur la crise de 1907 et la mutinerie du 17^e RI⁷⁴.

Dans le Midi, c'est l'image de Marcelin Albert qui est passablement écornée dès juin et son entrevue secrète avec Clemenceau. Il y aurait fondu en larmes et pendant longtemps, le billet de 100 F donné par le président du Conseil pour reprendre le train apparaîtra comme le signe d'une trahison. Manipulé par Clemenceau qui manipule la presse, Albert – qui a la différence de ses amis ne s'est pas rendu à la police les 19 et 20 juin⁷⁵ – est alors irrémédiablement mis à l'écart du mouvement, victime de nombreuses rumeurs (notamment celle d'avoir été acheté) qui courent sur lui.

En définitive, la fabrication du mythe de 1907 – ou plutôt des mythes tant ils sont nombreux – est grandement due à l'acceptation de légendes et d'informations fausses ou faussées dans l'histoire du mouvement. En atteste la une du supplément illustré du *Petit Journal* du 30 juin 1907 où l'on voit un Marcelin Albert acclamé à son retour à Argeliers, sur des restes de barricades (**fig. 2**).

⁷³ Patrick CABANEL et Mariline VALLEZ, « La haine du Midi : l'antiméridionalisme dans la France de la Belle Époque », in Claudine VASSAS (dir.), *Les Suds. Construction et déconstruction d'un espace national*, Paris, CTHS, 2005, p. 87-97.

⁷⁴ Jean-Yves LE NAOUR, *La légende noire des soldats du Midi*, Paris, Vendémiaire, 2013.

⁷⁵ Il s'est un temps caché dans le clocher du village d'Argeliers, ce qui renforcera plus tard les rumeurs concernant sa supposée orientation réactionnaire.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneronns languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

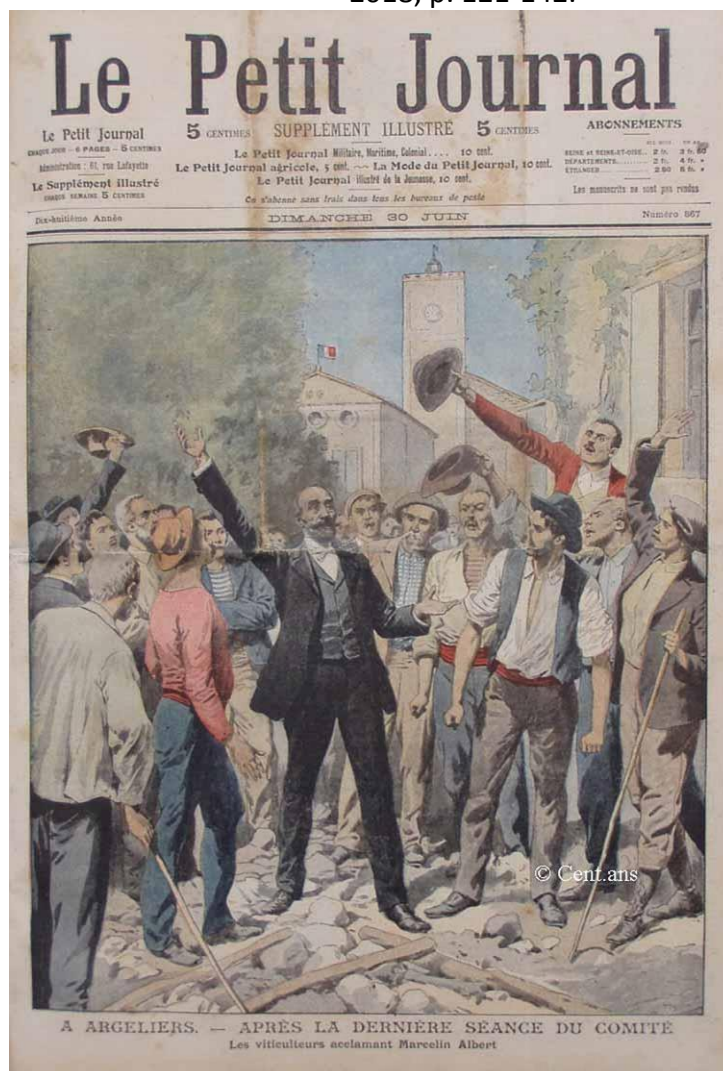


Fig. 2 *Le Petit Journal*, supplément illustré, 30 juin 1907

Or ni barricades ni retour triomphal il y eut : le journal, proche des radicaux de gouvernement, cherche surtout à dépeindre ici une situation apaisée, grâce à un Albert revenu à la raison après son entrevue avec Clemenceau. C'est là l'une des touches finales d'un épisode irrédentiste en partie construit par une imbrication tortueuse de vérités et de tromperies. D'ailleurs, dans l'introduction de l'histoire du mouvement qu'il écrit pour l'ouvrage de Louis Blanc⁷⁶ en 1948, Léon Cordes, artiste et militant occitan, concède d'emblée :

L'histoire et la légende ont si bien consacré certains personnages et certains moments passés qu'ils sont désormais pareillement marqués dans toutes les mémoires. Transmis comme tels à la postérité, épurés mais populaires, encore grandis par la perspective de l'affabulation, personnages et hauts faits historico-légendaires restent tellement près de nous et intimement liés à notre vie collective. Ils ont aussi quelques fois une autre raison [d'exister] pour nous, comme ils continueront d'exister pour ceux qui viendront après nous, raison majeure celle-là :

⁷⁶ Il est l'un des leaders du mouvement ; il prend la tête du second Comité d'Argeliers après la fuite de Marcelin Albert et l'arrestation de Ferroul.

S. Le Bras, « Désinformation, rumeurs et nouvelles faussées autour de la révolte des vigneronns languedociens en 1907 », in Ph. Bourdin et S. Le Bras (dir.), *Les fausses nouvelles. Un millénaire de bruits et de rumeurs dans l'espace public français*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2018, p. 121-142.

c'est qu'ils marquent alors une étape, une conquête de la communauté dans sa marche vers le bien ou vers le mieux, d'un instant crucial dans son effort de libération, dans son incessante course au progrès⁷⁷.

Sans nul doute faut-il trouver ici la justification des bruits, rumeurs et autres manipulations de l'information qui s'inscrivent massivement dans cet épisode si marquant de l'identité collective languedocienne.

⁷⁷ Léon CORDES, « Légende pour les Jacques », in Louis BLANC, *Souvenirs de 1907*, Olonzac, CGVM, 1948, p. 5.